

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 16 octobre 2020

La foire d'automne aura bel et bien lieu



(Archives)

Sensible aux arguments de la Société romande des commerçants itinérants, le Conseil municipal est revenu sur sa décision de juin dernier. Décalée de deux semaines par rapport au calendrier initial, la traditionnelle foire d'automne se déroulera finalement le vendredi 16 octobre prochain.

Intervenue fin juin, l'annulation de la foire d'automne a fait réagir la Société romande des commerçants itinérants. Dans un courrier adressé au Conseil municipal, elle insistait sur la «situation catastrophique» de la branche. «Bien que les marchés en Suisse soient à nouveau autorisés depuis le 11 mai, nous continuons à recevoir quotidiennement des annulations de marchés annuels», relevait le président Adrian Bürgi dans sa lettre d'avant

les vacances estivales. «Sans travail, une partie non négligeable de nos entreprises ne survivra pas à l'année en cours.»

Suite à l'échange épistolaire, une séance a réuni des représentants des commerçants itinérants et de la Municipalité à la rentrée du mois d'août. Le concept de sécurité sanitaire mis en place avec les autorités fédérales a été présenté à cette occasion.

Dans le respect des mesures de précaution

Des assurances ont été données quant à la détermination des commerçants itinérants de tout mettre en œuvre pour respecter les mesures préconisées par l'Office fédéral de la santé publique (respect des distances, mise à disposition de gel, port du masque si nécessaire, etc.). Là où des marchés ont eu lieu, à Interlaken notamment avec quelque 90 stands, tout s'est déroulé à la satisfaction des visiteurs et des forains.

A Saint-Imier, l'organisation de la foire relève de la police administrative. Celle-ci a d'ores et déjà pris les devants pour assurer le bon déroulement de l'événement. Ainsi, selon le nombre de commerçants inscrits, l'espace à disposition pourrait s'étendre de la Place du Marché à la hauteur du Rio Bar. Le cas échéant, une telle configuration permettrait d'éviter que des stands soient placés l'un en face de l'autre; elle favoriserait également la fluidité des déplacements des visiteurs.

Favorable à la mise sur pied de la foire du 16 octobre, la commission économie et tourisme planche actuellement sur un projet de revitalisation des deux rendez-vous annuels d'avril et octobre. Compte tenu du contexte, la mise en œuvre par étapes du nouveau concept n'interviendra par contre pas avant le printemps prochain.

(cm)

Saint-Imier, le 9 septembre 2020